



CIRCULAIRE N° 2300-1 /MFB/DGD du 16 AVR 2024

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Libéralisation de la gestion du manifeste aérien.

**Réf : - Convention Etat de Côte d'Ivoire/société National Aviation Services ;
- Circulaire n° 2033/SEPMBPE/DGD du 28/08/2019.**

Il me revient que les dispositions de ma circulaire, visée en référence, relative à la gestion du manifeste aérien, rencontrent des difficultés d'application, notamment en ce qui concerne la disponibilité des manifestes dans les délais requis.

Afin de garantir la célérité dans le traitement des envois, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que la gestion du manifeste aérien est dorénavant libéralisée et ce, suivant le mode opératoire suivant :

- 1- Les compagnies aériennes ou leurs représentants devront désormais soumettre par la voie électronique, au plus tard six (06) heures avant l'arrivée des aéronefs, leurs manifestes (incluant les LTA filles ou, à défaut, les LTA mères) dans le système de dédouanement de la Douane, via la plateforme du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) ;
- 2- Les manifestes pourront être consultés ou, le cas échéant, imprimés par les usagers de la plateforme du GUCE ou du système de dédouanement de la Douane ;
- 3- En cas d'erreurs constatées ou de nécessité de complément aux manifestes, les corrections et compléments éventuels sont effectués, dans un délai de 48 heures, par les compagnies aériennes ou leurs représentants, avec l'accord préalable du service des douanes ;
- 4- Passé ce délai, toutes les modifications aux manifestes relèvent de la compétence exclusive du service des douanes.

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MFB/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- OCOD
- AOC
- MENZIES
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-CI
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI

Le Directeur Général



Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National